



Syndicat des Personnels de l'Éducation en Guadeloupe

Élection au Comité Social d'Administration Ministériel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CSA MESR)

Scrutin du 1^{er} au 8 décembre 2022

Personnels d'enseignement et de recherche, personnels administratifs, personnels d'encadrement, personnels sociaux et de santé, personnels techniques, titulaires, stagiaires, non-titulaires de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Du 01 au 08 décembre 2022 vous êtes tous appelés à élire vos représentants au Comité Social d'Administration Ministériel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CSA-MESR).

Nous sollicitons votre suffrage car :

- le SPEG est un syndicat de type nouveau affirmant un concept fondamental : « Oser, penser et agir dans le domaine de l'éducation », avec un axe principal de travail : la pédagogie ; et une préoccupation : changer le contenu de l'École pour le rendre plus conforme aux besoins des territoires en matière d'éducation et de formation ;
- un syndicat unitaire des personnels, de la maternelle à l'université ;
- un syndicat général fédérateur des analyses faites par les personnels sur le terrain, de leurs revendications et de leurs aspirations ;
- une organisation de lutte pour la défense des intérêts matériels et moraux des personnels ;
- une organisation de masse appliquant la démocratie ;
- un syndicat qui défend un nouveau modèle décentralisé et multi partenarial de co-développement universitaire, scientifique et territorial préservant les droits fondamentaux et promouvant la conquête de nouveaux droits sociaux et professionnels pour tous les corps et catégories de personnel ;
- une organisation qui milite pour le maintien et le renforcement de l'efficacité et de la qualité du service public des personnels des universités de taille « modeste » trop souvent considérées de second rang, dans les « outre-mer » comme dans les régions et territoires de l'hexagone exsangues, dévastés par les délocalisations industrielles, la désertification rurale ou encore l'exode et l'expatriation forcée de leurs habitants ;
- un syndicat qui lutte pour le respect du même socle de droits fondamentaux pour tous les personnels des divers corps du service public de l'enseignement supérieur : égalité, dans chaque corps et filière de personnels, des modalités de traitement et de gestion des carrières, de la formation, des mobilités, des rémunérations ; respect des principes d'indépendance, de liberté d'expression et de lanceurs d'alerte des enseignants-chercheurs et chercheurs ; reconnaissance des qualifications notamment disciplinaires et des spécialités.

La loi de la transformation de la fonction publique a instauré des CSA Ministériels et d'établissements. Dans le cas général, ces CSA remplacent les Comités Techniques (CT) et Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Dans le cas particulier du CSA MESR, il remplace aussi le CTU. Le CSA MESR intervient dans des domaines précis :

- fonctionnement et organisation des services ;
- projets de Lignes Directrices de Gestion (LDG) relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, aux orientations générales en matière de mobilité et en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels ;
- projets de textes relatifs aux règles statutaires et aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire ;

- projets de plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail ;
- projets de texte réglementaire relatifs au temps de travail ;
- ...

Chaque CSA, comporte une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (se substituant au CHSCT). Cette formation spécialisée est consultée notamment sur :

- les règlements et consignes que l'administration envisage d'adopter en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ;
- la protection de la santé physique et mentale, l'hygiène, la sécurité des agents dans leur travail, l'organisation du travail, le télétravail, les enjeux liés à la déconnexion et les dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, l'amélioration des conditions de travail et les prescriptions légales ou réglementaires afférentes.

Votez pour le SPEG au CSA MESR, c'est voter pour :

- le maintien des droits fondamentaux et des statuts et la conquête de nouveaux droits ;
- une éducation, un enseignement supérieur et une recherche scientifique publiques de qualité dans TOUS les territoires ;
- la défense des intérêts de l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche partout où ils résident ;
- un service public de l'enseignement supérieur qui garantit l'égalité pour tous, entre personnels comme entre usagers, quel que soit leur territoire de résidence.

Voter pour le SPEG au CSA MESR, c'est exiger :

- l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ;
- un plan massif de titularisation ;
- un plan massif de mise et remise en conformité aux normes d'hygiène et de sécurité au travail ainsi que d'accessibilité du bâti de l'ESR aux handicapés ;
- une politique moderne et respectueuse des droits individuels et collectifs, de gestion des carrières et de la mobilité des personnels (en finir avec un féodalisme encore trop présent dans les universités) ;
- une réelle maîtrise de la gestion des postes et des structures dans tous les établissements de l'ESR, quelle que soit leur implantation territoriale.



**Votez et faites voter
pour les listes
SPEG**

Élection au Comité Social d'Administration Ministériel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CSA MESR) Élections professionnelles 2022



Liste présentée par le: Syndicat des Personnels de l'Éducation en Guadeloupe **SPEG**

11 Titulaires - 11 Suppléants

11 Femmes - 11 Hommes

1.	M.	GERARDIN	Frédéric	IGR	Université des Antilles	Pointe-à-Pitre	971
2.	Mme	SIMON	Marie-Thérèse	ADJAENES	CROUS Antilles-Guyane	Pointe-à-Pitre	971
3.	M.	LETIN	Grégory	IE	Université des Antilles	Pointe-à-Pitre	971
4.	Mme	BOUDHAU	Marlène	PRCE	INSPE-Université des Antilles	Pointe-à-Pitre	971
5.	M.	CESAIRE	Thierry	MCF	Université des Antilles	Pointe-à-Pitre	971
6.	Mme.	BOUSSISSI	Rachida	ADJAENES	Université des Antilles	Pointe-à-Pitre	971
7.	M.	VISIVE	Jean-Luc	Magasinier	BU de Fouillole Université des Antilles	Pointe-à-Pitre	971
8.	Mme	DUCELIER	Danielle	ATRF	BU de Fouillole Université des Antilles	Pointe-à-Pitre	971
9.	M.	COLLOT	Moïse	ATRF	Université des Antilles	Pointe-à-Pitre	971
10.	Mme	REMI	Céline	MCF	Université des Antilles	Pointe-à-Pitre	971
11.	M.	CHAHIM	Fadel	PRCE	INSPE-Université des Antilles	Pointe-à-Pitre	971
12.	Mme	GILLOT	Michelle	SAENES	Université des Antilles	Pointe-à-Pitre	971
13.	M.	BLANCHET	Dominique	MCF	Université des Antilles	Pointe-à-Pitre	971
14.	Mme	EULALIE	Agnès	ADJAENES	Université des Antilles	Pointe-à-Pitre	971
15.	M.	RAMUZ	Denis	MCF	Université des Antilles	Pointe-à-Pitre	971
16.	Mme	MARIN	Patricia	CPE	INSPE-Université des Antilles	Pointe-à-Pitre	971
17.	M.	DESHAYES	Fred	MCF	Université des Antilles	Pointe-à-Pitre	971
18.	Mme	LAURENT	Maddy	BIBASS	BU de Fouillole Université des Antilles	Pointe-à-Pitre	971
19.	M.	MOLZA	Max	IE	Université des Antilles	Pointe-à-Pitre	971
20.	Mme	GERMADE	Murielle	TECH RF	Université des Antilles	Pointe-à-Pitre	971
21.	M.	BADE	François	MCF	Université des Antilles	Pointe-à-Pitre	971
22.	Mme	PIERRE-MARIE	Véronique	TECH RF	Université des Antilles	Pointe-à-Pitre	971